



# Belmont-Broye

Conseil général du 7 septembre 2015

**HORIZON**  
**01.01.2016**



# 4 groupes de travail

## **Groupe 1 : Administration et finances**

présidé par M. Peter Wüthrich, syndic de Domdidier

## **Groupe 2 : Institutions et aménagement**

présidé par M. Pascal Joye, syndic de Dompierre

Commune de Domdidier représentée par Mme Florence Humair

## **Groupe 3 : Ecole, voirie, eau et épuration**

présidé par M. Stéphane Mosimann, syndic de Léchelles

Commune de Domdidier représentée par M. Vincent Godel



# 4 groupes de travail

**Groupe 4 : Affaires sociales, santé, culture et sociétés locales**  
présidé par M. Albert Pauchard, syndic de Russy  
Commune de Domdidier représentée par Mme Violaine Cotting

Les séances se multiplient et le travail va bon train !



Il faut bien se rendre compte que la mise en place de la nouvelle commune présente un défi civique et organisationnel. Tous les règlements doivent être adaptés, revus et finalement acceptés par les instances du canton et/ou du Conseil général.

Il en va de même pour de nombreux contrats de travail, assurances, emprunts, conventions, comptes bancaires et postaux !



N'oublions pas les aspects opérationnels : signalisation routière, déneigement des routes, déchetteries, gestion des halles de sports...

Les exemples cités n'en sont que quelques-uns parmi d'autres. Il ne faudrait pas cacher le travail énorme qui a dû être déployé pour ce qui concerne la future gestion des eaux, des écoles, de l'aménagement du territoire, les questions sociales, etc...



*Les quatre communes n'ont pas de pouvoir décisionnel.*

Par conséquent, tout le travail qui se fait actuellement pour les différents groupes est

**un travail «préparatoire»**

afin de faciliter la tâche du nouveau pouvoir législatif et de l'exécutif de Belmont-Broye au 01.01.2016.



# Plan organisationnel

1. Un rapport explicatif
2. Une proposition d'organigramme général avec des explications
3. L'organigramme détaillé de l'administration
4. L'organigramme détaillé des services techniques



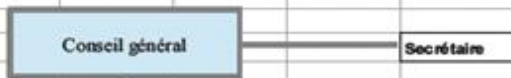
# Plan organisationnel

5. Un projet de règlement du personnel
6. Une proposition de classification des fonctions et une échelle des salaires
7. Une proposition de contrat d'emploi
8. Le projet de cahier des charges de toutes les fonctions



# Projet d'organigramme général

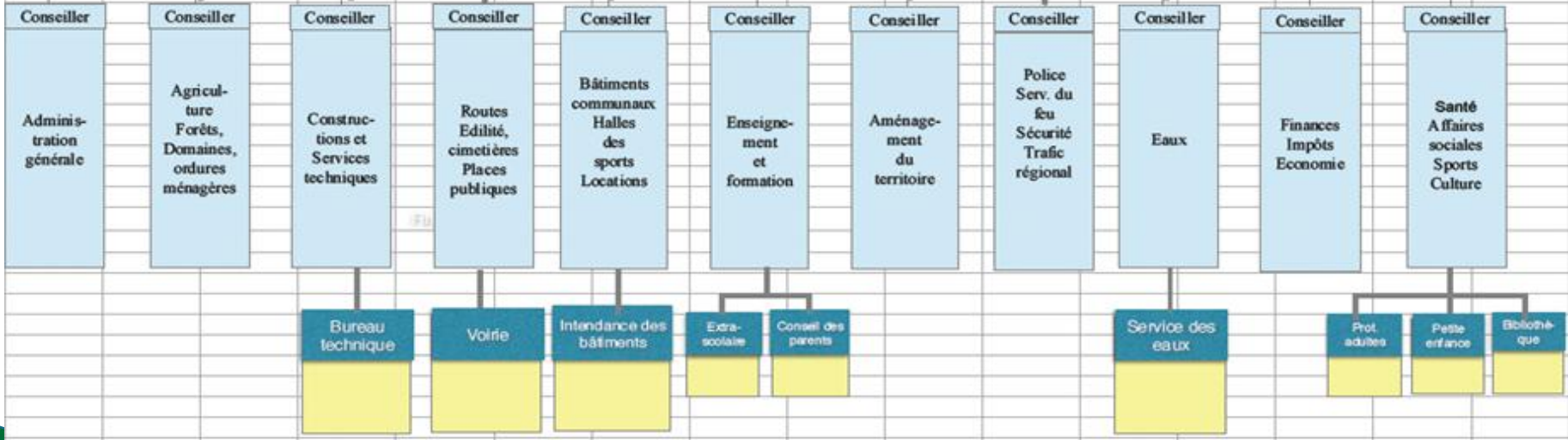
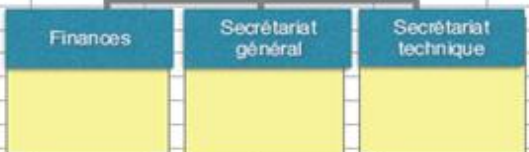
*Pouvoir législatif*



*Pouvoir exécutif*



La Commission technique joue le rôle de coordination des différents services opérationnels



**Administrateur :** .....  
**Administr. adjointe :** .....

- Gestion générale et suivi des secteurs
- Gestion financière et budgétaire générale et suivi
- Affaires juridiques
- Agence AVS
- Coordination de l'information envers le personnel et envers le Conseil communal
- Secrétariat du Conseil communal
- Organisation des appels d'offres et des adjudications
- Veiller au respect des structures, règlements et directives
- Supervision des règlements administratifs ou financiers

**Finances**  
**Co-responsables :** .....

**Gestion commune** .....

- Mise en place de la compta MCH2
- Plan de trésorerie
- Gestion budgétaire
- Bouclement
- Révision et Com. fin.
- Facturation eau et fiscalité et superv. autres factures
- Comptabilité de fonctionnement
- Comptabilité des investissements
- Gestion des débiteurs et contentieux
- Gestion des fournisseurs et paiements
- Gestion des assurances
- Compta des salaires et décomptes charges sociales (AM et EB)

Toutes les tâches comptables doivent être effectuées en collaboration et dans un esprit d'entraide

**Secrétariat général**  
**Responsable :** .....

**Gestion commune** .....

- Service du guichet et téléphone
- Contrôle de l'habitant
- Votations
- Formation des apprenties
- Secrétariat général
- Rédactions spécifiques de PV
- Facturations diverses et loyers
- Archivage
- Service à domicile
- Gestion électronique des documents
- Secrétariat scolaire

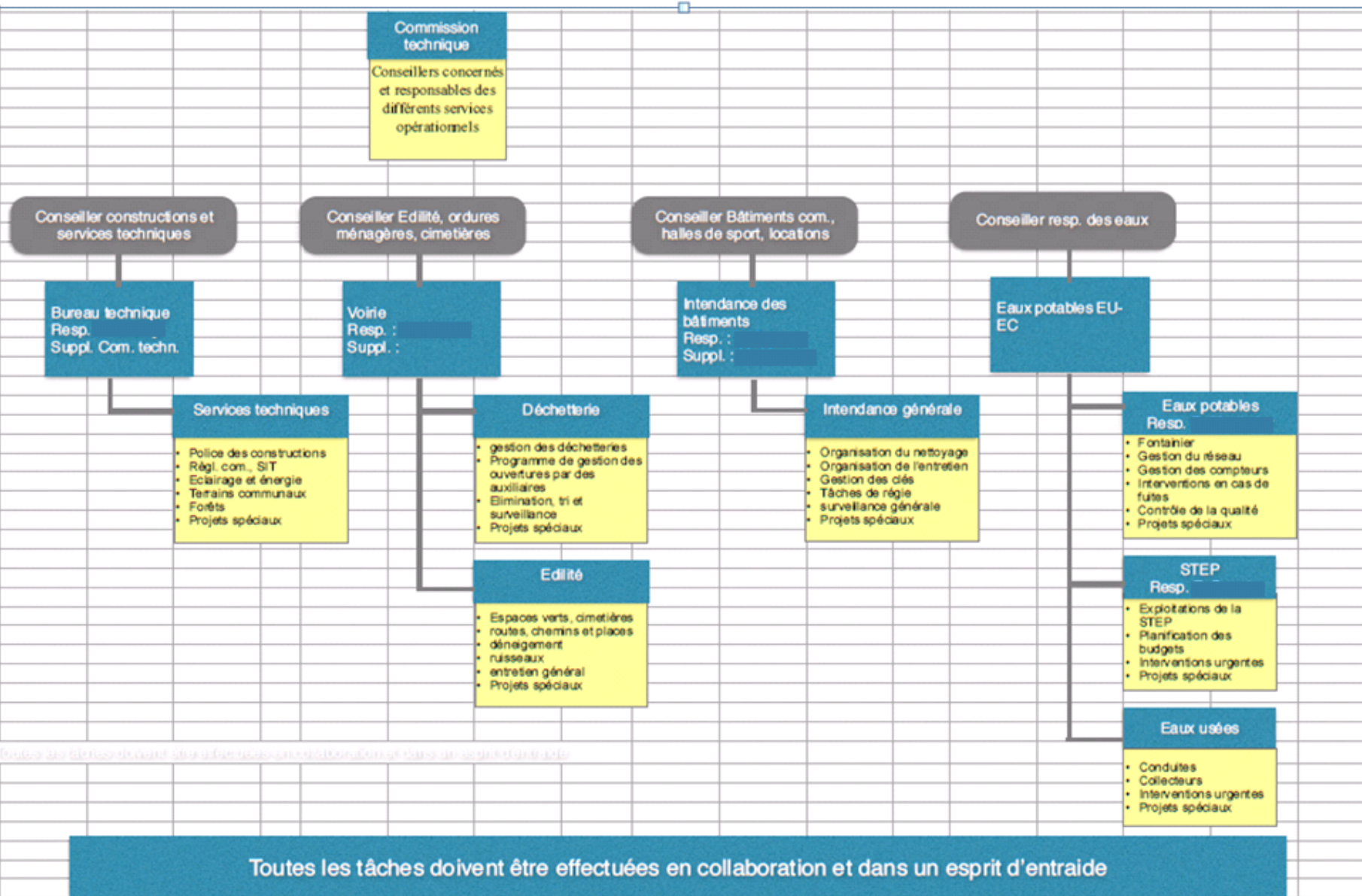
Toutes les tâches doivent être effectuées en collaboration et dans un esprit d'entraide

**Secrétariat technique**  
**Co-responsables :** .....

**Gestion commune** .....

- Gestion des dossiers de construction
- Facturation des taxes y relatives
- Gestion du site internet
- Travaux de rédaction spécifique
- Mise en page du bulletin d'information et de diverses parutions

Toutes les tâches doivent être effectuées en collaboration et dans un esprit d'entraide





**Ce sont donc des propositions  
qui peuvent être adaptées par les  
futurs élus.**